

## COMMUNE D'ALLENJOIE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

#### Réunion du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 octobre 2020

Date de la convocation : 02/10/2020

**Membres présents** : Anaïs ABRAMATIC, Mourad ASSAL, Valérie BALANDIER, Pascal BANDI-MARCHAND, Daniel BOEGLI, Magali FERCIOT, Jean FRIED, Jacqueline GIGON, Laetitia JOLY, Corinne MOUGEY, Gino PELLEGRINI, Jean Louis REBICHON, Priscille ROY, Maud WANHAM-PECHEUX.

**Excusé** : Jean Michel GROSCLAUDE ayant donné procuration à Jean-Louis REBICHON.

### Ordre du jour

- 1- Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement
- 2- Approbation de l'état d'assiette proposé par l'ONF – gestion forestière
- 3- Approbation liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 4- Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 5- Attributions de subventions et adhésion Fondation du Patrimoine
- 6- Questions diverses

### Préalable

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour intégrer à l'ordre du jour deux sujets d'actualité :

- Suppression et création de postes liés au secrétariat
- Avis du Conseil Municipal concernant le dossier FAURECIA

Le Conseil unanime approuve cet aménagement dans l'ordre du jour. Ces questions seront traitées avant les questions diverses en points 6 et 7.

### 1 – Fixation du taux de la taxe d'aménagement

La Taxe d'Aménagement est un impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction, ou agrandissement soumises à autorisation d'urbanisme. Le taux actuel est de 5%, et la commune reverse la moitié des sommes perçues annuellement à PMA. Pour 2021, PMA a décidé de ne plus percevoir cette part. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de ramener le taux à 2,5 %. APPROBATION A L'UNANIMITE.

### 2 – Approbation de l'état d'assiette proposé par l'ONF

L'état d'assiette est la proposition annuelle de l'Office National des Forêts concernant les coupes et les travaux sylvicoles à réaliser. Daniel Boegli, rapporteur de la commission bois, apporte des précisions. Le budget prévisionnel prévoyait une enveloppe de 6000€. Le montant des travaux proposés s'élève à 3565,10€, sachant que 649€ ont déjà été engagés. APPROBATION A L'UNANIMITE.

### 3 – Approbation de la liste des commissaires appelés à composer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Cette commission se réunit une fois l'an pour évaluer les propositions de l'administration fiscale concernant l'urbanisme. Sur proposition de Monsieur le Maire, les personnes dont les noms suivent ont été contactées et ont donné leur accord : Jean Marie DECHAUX, Daniel GIGON, Corinne RENAUD, Jean Claude CALAND, Didier FERCIOT, Nicole VOISARD, Paul BOEGLI, Rémi GUTKNECHT. APPROBATION A L'UNANIMITE

### 4– Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Lors d'un transfert de compétence entre la commune et l'agglomération, il est procédé à une évaluation des charges transférées engendrées. Un représentant doit être désigné pour la commune. Le Maire assurant la représentation communautaire se propose pour siéger à la CLECT. Pas d'autre candidat. APPROBATION A L'UNANIMITE.

### 5 – Attributions de subventions et adhésion à la Fondation du Patrimoine

Les montants et la répartition suivants ont été proposés :

FC Allenjoie : 320€ – Club des 3 Sirènes : 200€ – L'Ecole Buissonnière : 200€ - Culturécomédie : 120€ - Club Canin : 120€ - Soldats de France (ex Anciens Combattants) : 120€ - ACCA (chasse) : 60€ - Souvenir Français : 45€ - Vergers Vivants : 30€ - Amicale Don du Sang (secteur Feschés et environs) : 100€. L'adhésion annuelle à l'ADeC (Association de Développement Culturel du Pays de Montbéliard) est renouvelée pour un montant de 367,50€ (barème : 50 cts/hbt) ainsi que l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 75€ (barème commune entre 500 et 1000 hbts). L'adhésion à cet organisme est vitale pour le projet de réhabilitation du temple.

A noter : a) une subvention exceptionnelle de 600€, allouée pour un séjour scolaire n'a pas été sollicitée (projet annulé). b) l'association Récré à Sons a suspendu ses activités. Elle ne sollicite pas de subvention pour cette année (120€). c) l'association Alterrenatives a suspendu ses activités. Pas de sollicitation (60€). d) l'association Les Amis des Chats ne sollicite plus de subventions auprès des communes (250€).

APPROBATION : 14 voix POUR – 1 CONTRE

### 6 – Demande de rattachement formulée et validée en début de Conseil Municipal : poste secrétariat

Pour permettre une transition au poste de secrétaire de mairie, il est nécessaire de SUPPRIMER le poste de rédacteur 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures et de CRÉER un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures. L'accompagnement de cette opération est assuré par le Centre de Gestion du Doubs. La prise de poste de la nouvelle secrétaire sera effective au 2 novembre 2020. APPROBATION A L'UNANIMITE.

## 7 – Seconde demande de rattachement formulée et validée en début de Conseil Municipal : avis concernant la demande d'enregistrement présentée par la société FAURECIA Systèmes d'Echappement

Cette demande concerne la démarche d'implantation d'une unité de production sur la zone Technoland 2. L'arrêté préfectoral du 19 août 2020 précise dans son article 5 que le Conseil Municipal doit émettre un avis à l'issue de la consultation publique (du 7-09 au 5-10-2020). Précisons que les élus, comme la population, ont bénéficié d'une réunion d'information animée par les responsables du projet (FAURECIA et PMA), le 16 septembre à la salle des fêtes.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal donne un AVIS FAVORABLE à cette demande d'enregistrement.

## 8 – Questions diverses

- Une information rapide est apportée sur le projet école : une prochaine réunion « des 15 » (5 élus par commune forment ce comité de suivi) est en préparation
- Une rencontre en trésorerie de Ste Suzanne avec Madame ROUE, nouvelle trésorière, a permis de broser le tableau complet des finances communales. Le sourire est de mise : tous les voyants sont au vert.
- Un point est fait sur la programmation de travaux structurels au cimetière. Les devis sont arrivés. Le groupe chargé de ce dossier est au travail.
- Une proposition dans le cadre des « Couleurs de l'Agglo » nous est parvenue récemment. Une possibilité d'intervention à la salle des fêtes (public restreint et mesures sanitaires impératives) est envisagée le 14 ou le 21 novembre prochain.
- Un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité doit être déterminé.
- Une toute prochaine réunion explorera la mise en place d'une structure d'animation au sein du village.
- Le délicat sujet du fossé d'évacuation traversant la pâture Boegli est en passe d'être réglé. Les services de PMA vont intervenir incessamment.
- Le groupe chargé de l'étude de créations de « points crottes » se retrouve samedi 10 octobre.
- Le pylône relais émetteurs fait l'objet d'une renégociation actuellement en cours.
- Un point général sur les contrats d'assurances communaux est programmé.
- L'achat de projecteurs et de pc portables pour le scolaire a été réalisé.
- Le nouveau planning du secrétariat de mairie est évoqué. Une ouverture le samedi matin, une semaine sur deux, est programmée.

## La séance est clôturée à 22h.

Quelques prises de paroles sont laissées au public présent...